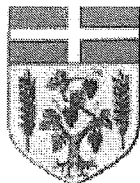


COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Lonay, le 25 mars 2010

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Lonay sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du **23 mars 2010**, a pris les décisions suivantes :

- Accepté le préavis No 01/2010 - «Trottoir "Rte de Bremblens"»

A L'UNANIMITE

- Accepté le préavis No 02/2010 - "Assainissement du temple de Lonay"

A L'UNANIMITE

- Accepté le préavis No 03/2010 - " Modification du nombre de suppléants pour les élections communales 2011"

OUI : 35 NON : 1

Les électeurs et électrices peuvent formuler une demande de référendum dans les 20 jours; la demande doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Lonay, le 25 mars 2010

Le bureau du Conseil/ag